

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 08 DECEMBRE 2020

Etaient Présents 61 titulaires, 0 suppléants, 9 conseillers ayant donné pouvoir

Présents : Dany BARRAUD, André BERNOS, Jean-Claude COSTE, Etienne SERNA, Pierre CASABONNE, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Jean-Jacques BORDENAVE, Fabienne TOUVARD, Ophélie ESCOT, Jean CASABONNE, Sylvie BETAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Philippe SANSAMAT, Alexandre LEHMANN, Philippe PECAUT, Michel CONTOU-CARRÈRE, Claude LACOUR, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPE, Laurent KELLER, Claude BERNIARD, Michèle CAZADOUMECQ, Christine CABON, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick DRILHOLE, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Marc OXIBAR, Fabienne MENE-SAFFRANÉ, Anne BARBET, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Jean-Maurice CABANNES, Jean CONTOU CARRERE, Laurence DUPRIEZ, Philippe GARROTE, André LABARTHE, Daniel LACRAMPE, Flora LAPERNE, Stéphane LARTIGUE, Chantal LECOMTE, Dominique QUEHEILLE, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Muriel BIOT, Alain QUINTANA, Elisabeth MIQUEU, Marie Annie FOURNIER, Aurore GUEBARA, Louis BENOIT, Bruno JUNGALAS, Martine MIRANDE, Jacques MARQUÈZE, Christophe GUERY

Suppléants : Aucun

Pouvoirs : David MIRANDE à Claude LACOUR, Marie-Pierre CASTAINGS à Pierre CASABONNE, Françoise ASSAD à Jean-Jacques BORDENAVE, Jean-Claude COUSTET à Jacques MARQUEZE, Jean-Michel IDOPE à Anne BARBET, Cédric PUCHEU à Lydie ALTHAPÉ, Emmanuelle GRACIA à Anne SAOUTER, Patrick MAILLET à Stéphane LARTIGUE, Jean-Luc MARLE à André LABARTHE

Absents : Alain CAMSUSOU, Patrick MAUNAS, Gérard LEPRETRE, Nathalie PASTOR

RAPPORT N° 201208-04-DEV-

CENTRES DE RASSEMBLEMENT DES AGNEAUX : MODIFICATIONS DES TARIFS

M. COSTE indique que la Communauté de Communes du Haut-Béarn, conformément à ses statuts, gère trois centres de rassemblement des agneaux sur le territoire : un de collecte (Lédeux), deux d'allotement (Lanne-en-Barétous et Accous).

Suite à la demande des coopératives utilisatrices de ces équipements, à savoir l'AOBB, la CAOSO, LUR BERRI et AMATIK, une remise à plat du fonctionnement a été réalisée. Il a été constaté des disparités dans l'activité de chaque centre et dans les tarifs pratiqués.

Ainsi, suite au bureau communautaire du 1^{er} octobre 2020, il est proposé de fixer les tarifs, pour Accous et Lédeux, comme suit :

- Agneaux: 0.50 € HT
- Brebis, moutonnets, chèvres : 1.50 € HT

Les tarifs du centre de Lanne-en-Barétous restent quant à eux inchangés à 0.45 € HT par agneau et 1.34 € par brebis.

Les conventions avec les coopératives seront modifiées en ce sens.

Où cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **APPROUVE** les présents tarifs
- **AUTORISE** le Président à signer les conventions correspondantes
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 08 décembre 2020

Suit la signature

Le Président

Signé BU

Bernard UTHURRY